

# MARSILLY

*Actu*

ÉDITION  
PRINTEMPS  
2022

## SPÉCIAL Finances & Projets





# RENAULT

## GARAGE GUIBERT

### MARSILLY

Toute l'équipe du garage Guibert est heureuse de vous accueillir du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h pour vous proposer ses différents services :



### Atelier

- Mécanique toutes marques
- Carrosserie et peinture
- Contrôle technique
- Ventes de véhicules neufs et d'occasions
- Prêt de véhicules durant vos travaux

**GARAGE GUIBERT - 1 B RUE DES ENTREPRISES - 17137 MARSILLY - 05.46.01.30.41**



# RENAULT

## GARAGE GUIBERT

### MARSILLY

Toute l'équipe du garage Guibert est heureuse de vous accueillir du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h pour vous proposer ses différents services :



### Nettoyage Rénovation de véhicules

- Tarifs personnalisés
- Tous types de véhicules
- Auto - Moto
- Camions - Bateaux
- Particuliers
- Professionnels

**GARAGE GUIBERT - 18 RUE DES ENTREPRISES - 17137 MARSILLY - 05.46.01.30.41**



## L'édito de Hervé PINEAU Le Maire

Chères Marselloises, Chers Marsellois,

Un numéro spécial pour vous donner à la fois un compte rendu de l'activité communale et une vision de l'avenir à travers les chantiers et les projets. Je remercie chaleureusement les annonceurs présents dans ces pages pour leur soutien, car c'est bien grâce à eux que cette publication peut, chaque année, voir le jour.

Les jeunes et les seniors font l'objet d'attentions soutenues. Que ce soit par des relais d'éducation tels que le sport, le soutien scolaire, les équipements scolaires, la qualité des repas, les jobs d'été ou par la mise à disposition d'aides diverses en s'appuyant sur des organismes extérieurs (mutuelle, aides aux démarches administratives, mobilité, repas si besoin, aide informatique...).

Vous avez été 32 à vous mobiliser dans le mouvement « Heure Civique ». C'est un signe fort, mais aussi celui d'une prise de conscience sur le fait que nous devons nous entraider, car la collectivité ne pourra jamais suppléer ce que les hommes devraient et pourraient faire pour eux-mêmes, pour paraphraser Lincoln.

L'État recule sur l'essentiel de ses missions depuis 20 ans au moins, mais crache des lois, des décrets et des normes pour donner l'illusion qu'il est efficace. La dernière trouvaille est d'aller chercher 10 milliards d'économies dans les collectivités locales. Idée de personnes qui n'ont jamais été élues localement, ou qui cherchent à jeter de la poudre aux yeux : le budget d'une commune est par définition toujours équilibré, alors que celui de l'Etat ne l'est jamais. Inutile de donner des leçons d'économie dans ces cas-là !

Nous arrivons à la fin d'un cycle de vie des bâtiments et de quelques voiries. Il faudra du temps pour tout remettre en ordre. Les prochains « grands chantiers » seront la rénovation des écoles, la requalification de la rue de l'Église (voie départementale) fin 2024, la plaine des sports et son irrigation si l'Administration le permet, l'église (un chantier de plusieurs années peut-être). L'embellissement de la côte est une préoccupation constante : CDA, département, GIP littoral se penchent sur le sujet, et nous devons faire bouger les lignes.

Le budget communal est entamé de 100 000 euros environ par des lois et des contraintes nouvelles : réseaux d'eaux pluviales, déchets, baisse des dotations, mesures salariales, normes nouvelles... En contrepartie notre désendettement se poursuit : nous devons encore 65 000€ en 2023, puis 25 000€ en 2024, avant une extinction complète de la dette en 2025.

Les impôts fonciers, s'ils augmentent, ne le devront pas à la gestion communale mais bien à l'inflation. Le COVID et la politique vis-à-vis de la Russie impactent Marsilly. Nous devons aussi au COVID la perte du Manhattan place des Carrelets. Il faut espérer que la vie reprenne fortement en ce lieu pour animer le centre du village.

Tout le monde est au travail pour que Marsilly soit une référence du bon vivre.

## Sommaire

P. 4 Finances

P. 9 Enfance et jeunesse

P. 14 Cadre de vie

P. 16 Vie culturelle  
et communication

P. 17 Sport

P. 18 Solidarité  
et services publics

P. 22 Expression politique

 L'AGENCE DE COMMUNICATION  
DES COLLECTIVITÉS  
www.edipublic.com

CONCEPTION • GRAPHISME • RÉGIE PUBLICITAIRE • IMPRESSION

EdiPublic (groupe IB Médias)  
33 av. des Temps Modernes  
86360 Chasseneuil (Futuroscope)  
05 49 01 44 11  
Plusieurs agences en France

 PEFC 10-31-1240



Directeur de publication : Hervé PINEAU

Rédaction : Ville de Marsilly

Crédits photos : Service municipal/FreePik

Création graphique : ÉdiPublic



## RETOUR SUR LE compte administratif 2021

Le 22 mars dernier, le Conseil municipal a approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, qui affiche un excédent de plus de 2 226 000 € à la clôture.



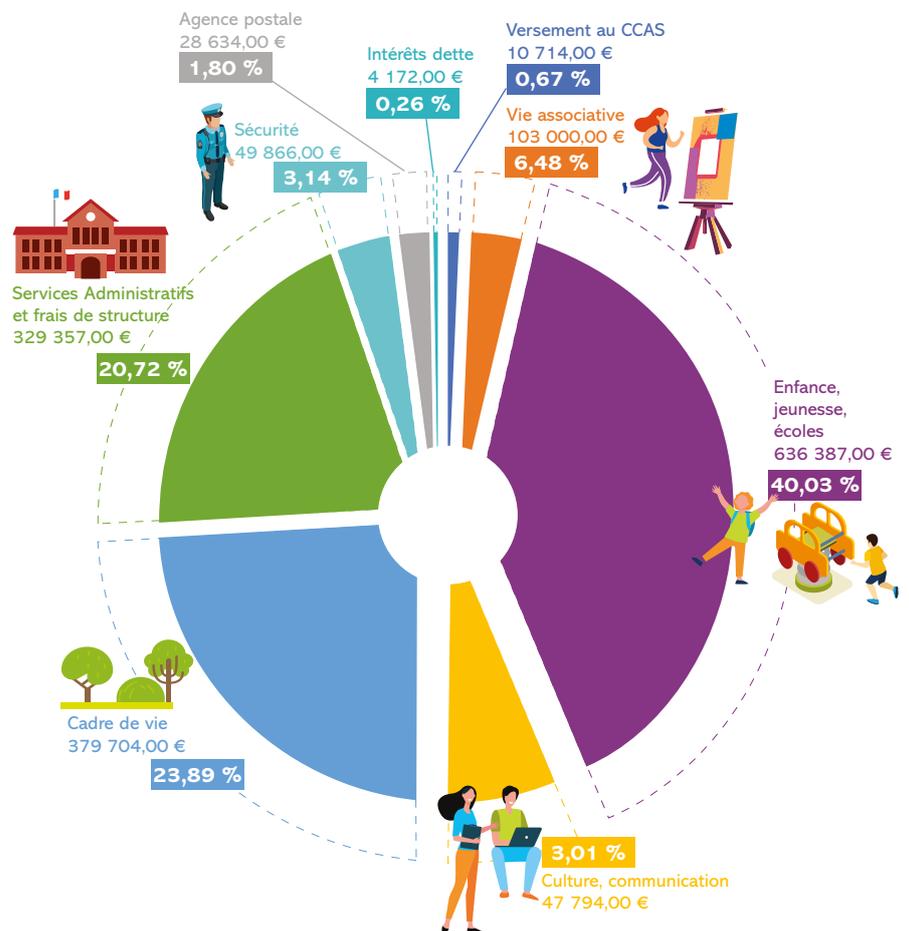
Dépenses de fonctionnement : **1 641 384 €**

Réelles et d'ordre  
**1 589 628 € + 51 756 €**

Elles s'élèvent à  
**1 641 384 €**  
soit **492 €**  
par habitant  
(contre **755€** pour  
les communes de même  
strate).

Ces dépenses couvrent les frais de fonctionnement des services publics (fournitures et matériaux, prestations de service, énergie et fluides, charges de personnel...).

La commune a fait le choix d'internaliser une partie de ses services : repas cuisinés « maison » au restaurant scolaire, travaux en régie pour l'entretien et l'amélioration du patrimoine communal...

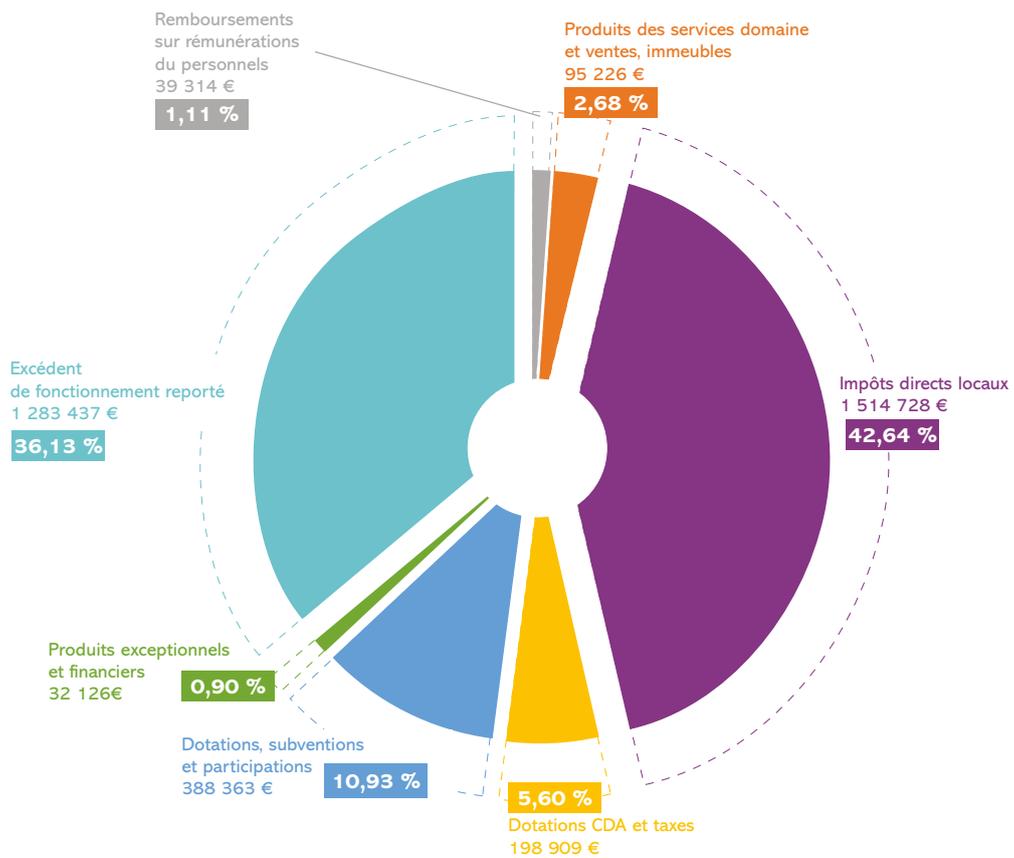


Les graphiques détaillant la ventilation des dépenses et des recettes ne portent que sur les flux financiers réels (et non d'ordre).



Recettes de fonctionnement : **3 624 855 €**

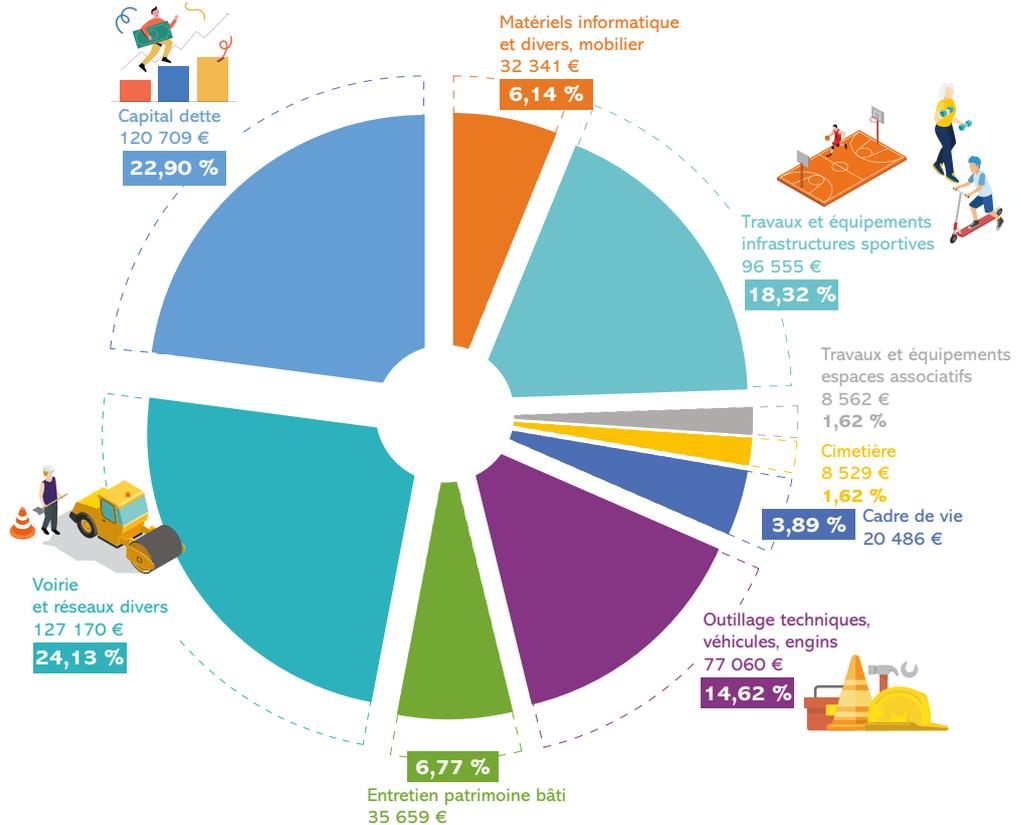
Réelles et d'ordre  
**3 552 102 € + 72 753 €**





Dépenses d'investissement : **609 069 €**

Réelles et d'ordre  
**527 071 € + 81 998 €**



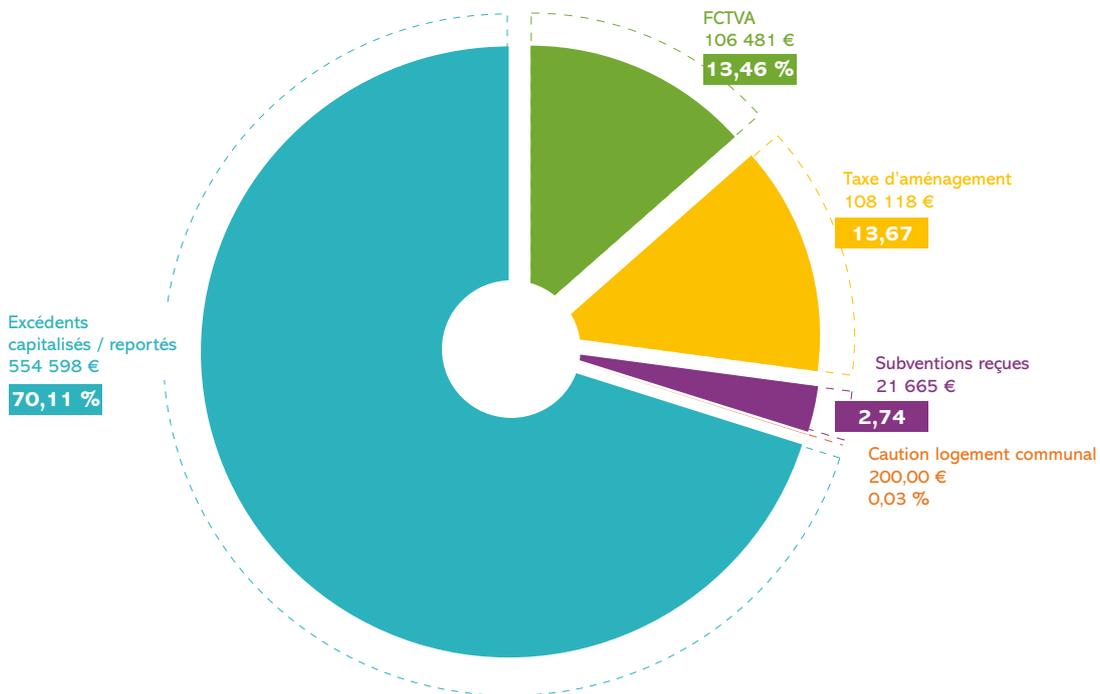
La conjoncture a marqué un coup d'arrêt à l'avancement des projets communaux : la crise sanitaire, la difficulté à programmer des créneaux d'intervention auprès des entreprises dont les carnets de commandes sont pleins, la pénurie de certaines matières premières (bois, métal...), retardent la réalisation de bon nombre d'opérations.





Recettes d'investissement : **852 063 €**

Réelles et d'ordre  
**791 062 € + 61 001 €**



**65%** d'entre elles proviennent des excédents capitalisés des budgets précédents, reportés.

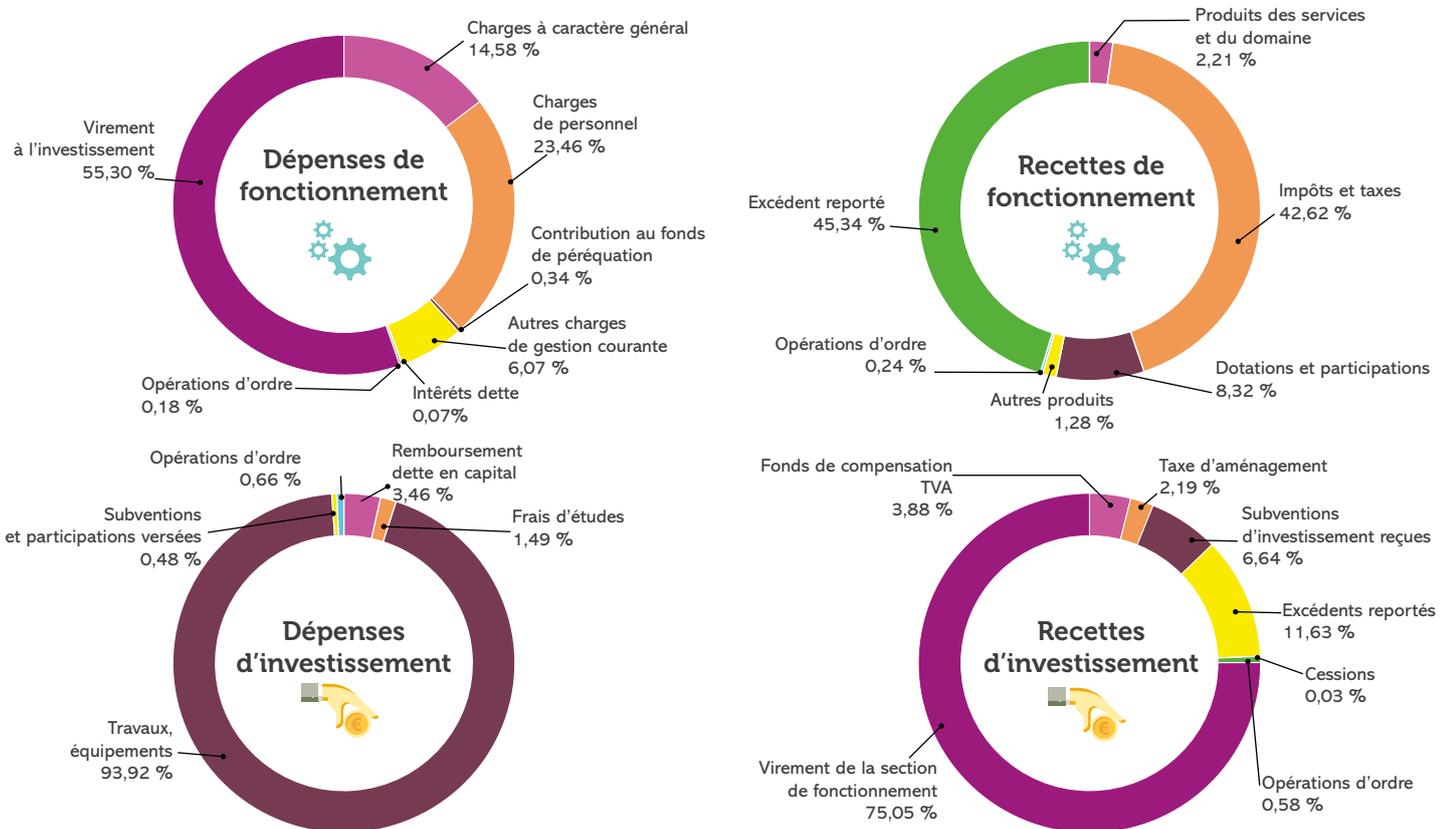
Les subventions versées par l'État et le Conseil Départemental représentent moins de **3%** des recettes d'investissement.





## AU PRINTEMPS revient le budget !

Le 22 mars, le Conseil Municipal a voté son budget pour 2022. Il a été proposé de poursuivre la politique d'optimisation des dépenses municipales, de maintenir la fiscalité aux mêmes taux, de ne pas répercuter les augmentations de prix sur les tarifs des services communaux, de financer les investissements sans recours à de nouveaux emprunts.



### CE QU'IL FAUT RETENIR

**BUDGET GÉNÉRAL EN HAUSSE, ARRÊTÉ À 7 173 217€**

Il se répartit à **58%** en fonctionnement et **42%** en investissement.

Il est en augmentation par rapport à 2021, en raison de la hausse des recettes, et notamment du report des excédents cumulés sur les exercices passés.

**PAS D'AUGMENTATION DES TAUX D'IMPOSITION PAR LA COMMUNE**  
**TAUX D'ENDETTEMENT RÉDUIT À**

**9,06 %**

C'est le taux global d'endettement de la commune, intérêt et capital. D'un niveau jamais atteint, il témoigne de la dynamique de désendettement.

**UN AXE FORT : LA CONSERVATION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE BATI ET DU CADRE DE VIE**

**PROMOTION DU LIEN SOCIAL**

Ceci passe par la proposition d'une politique culturelle variée,

élaborée par la Commission municipale « Animations » et concertée avec les associations marseilloises, avec lesquelles le lien est renforcé (dispositifs partenariaux, conventions d'objectifs et de moyens, mise à disposition d'infrastructures...). C'est aussi soutenir les plus fragiles, en créant des temps de rencontres et d'animations, en mobilisant le CCAS via la Banque Alimentaire et les secours d'urgence, en poursuivant une politique de sûreté (Voisins vigilants, présence de la police municipale, maraudes, formation au secourisme des personnes investies dans la vie publique...). C'est, enfin, faire vivre un réseau de Marseillois bénévoles, à travers le Conseil de Village, la Participation citoyenne, l'Heure Civique, force de proposition et acteurs de l'amélioration du cadre de vie et du vivre ensemble.

**CONSOLIDATION DES POLITIQUES EN DIRECTION DE LA JEUNESSE**

C'est offrir un environnement propice aux apprentissages scolaires. C'est aussi proposer un cadre péri et extrascolaire de qualité : modes de garde diversifiés, politique d'animations promouvant l'accès aux associations et le développement des pratiques sportives, accès à un 1<sup>er</sup> job, partenariat avec l'accueil de loisirs AFR (Association Familles Rurales)...



## L'EXIGENCE DE LA QUALITÉ pour le restaurant scolaire



Cuisiner « maison » et servir, quotidiennement, des menus équilibrés mais savoureux et réjouissant les papilles des enfants, à base de produits frais et de saison, tout en respectant parfaitement les règles d'hygiène en restauration collective... dans la limite du budget voté pour ne pas répercuter les hausses de prix sur les familles : c'est le défi que relèvent chaque jour les agents du restaurant scolaire.

### QUELS PRODUITS ?

- **50%** de denrées sous label de qualité, dont **20%** de bio.
- Sont privilégiés les produits d'origine biologique suivants : fruits, légumes, laitages, viandes... En fonction des prix proposés par les fournisseurs.
- Elargissement du panel de fournisseurs (passé de 4 à 8), afin de diversifier les provenances, challenger les achats et maintenir un coût de revient du repas compétitif.
- Travail de produits frais et de saison, à quelques exceptions près, qui s'expliquent par les contraintes de la réglementation en restauration collective (pas d'œufs frais, par exemple) ou qui plaisent davantage aux enfants d'un point de vue gustatif (haricots verts et épinards).
- 1 menu végétarien par semaine.



## DIMINUER LES DÉCHETS :

### le point de vue de l'élue

Laureyne VIAUD-TANQUART,  
adjointe déléguée à la vie des écoles



Le restaurant scolaire est concerné au premier chef par la lutte contre le gaspillage alimentaire, à la fois parce que c'est une obligation posée par la loi Alimentation de 2018, mais aussi parce que cela s'inscrit dans la stratégie de réduction des déchets de la CDA. Comment Marsilly mène-t-elle « la lutte » ?

#### Comment avez-vous posé le diagnostic initial ?

Dans une démarche partenariale avec les ambassadeurs du tri, deux campagnes de tri et de pesée des denrées jetées ont été réalisées. En décembre, puis en février, pendant 15 jours, les quantités de denrées préparées ont été pesées. Parallèlement, les denrées jetées en fin de repas ont été triées par catégories (entrées, viande/poisson, fromages/laitages, accompagnement du plat de résistance, desserts, pain) et par type (denrées non servies et denrées restées dans les assiettes des enfants). Elles ont ensuite été pesées, individuellement.

Globalement, un peu plus de 48 g par enfant sont jetés chaque jour. Sur une année, cela représente 1,53 tonne de nourriture, soit plus de 3 500 € ! C'est moins que la moyenne nationale, qui s'élève à 110g/jour/enfant, mais l'on peut faire encore mieux.

#### Concrètement, comment éviter le gaspillage alimentaire ?

Proposer une cuisine savoureuse et appétissante est indispensable. Nous mettons donc un point d'honneur à servir des repas cuisinés maison et qui prennent en compte les préférences des enfants. Bien sûr, il n'est pas question de ne servir que les aliments qu'ils plébiscitent ! La cantine doit jouer son rôle dans l'éducation au goût, et on ne se refuse rien : épinards, blettes, ou kakis ne sont pas tabous ! Le secret est d'essayer d'innover dans les recettes, en privilégiant celles qui remportent le plus de succès.

Ensuite, on s'aperçoit que les enfants délaissent majoritairement les entrées et l'accompagnement des viandes et poissons. Nous avons donc décidé, depuis le mois de mars, de limiter les menus à trois ou quatre composantes.

Un travail est également mené sur les quantités : le grammage des portions est fixé par une diététicienne, les assiettes sont servies avec des cuillères – dose, en fonction de la demande des enfants. Ils sont invités à goûter, mais jamais forcés !

#### Quid des déchets qui sont malgré tout générés ?

Depuis plusieurs années, le restaurant scolaire réalise un compostage des épluchures, en liaison avec l'équipe pédagogique de l'école élémentaire. Le compost ainsi créé est réutilisé dans le potager de l'école. Le « cuisiné maison », à partir de produits frais livrés « en vrac », permet aussi de limiter les emballages, participant de la réduction globale des déchets.

#### Le mot de la fin ?

Je souhaite saluer l'adaptabilité de nos agents, qui doivent faire face à tous ces changements et réinventer leurs pratiques. Servir 220 repas par jour est un challenge quotidien !



## UN REPAS, ÇA COÛTE COMBIEN ?



Maintenance et entretien bâtiments  
0,25 €



Frais généraux de structure  
0,08 €



Denrées  
2,37 €



Frais de personnel  
4,80 €



Fluides et énergie  
0,25 €



## UNE FRESQUE à l'école élémentaire

Depuis deux ans, les élèves de l'école élémentaire Jean Ferrat sont privés de classe transplantée, en raison du contexte sanitaire.

L'équipe pédagogique a décidé de s'orienter, cette année, vers un projet « dans les murs », au sens littéral et figuré. Ainsi, les classes de CM1 sont à la manœuvre pour réaliser une fresque au sein de l'enceinte scolaire, avec le concours de Cécile CUZZUBBO, célèbre artiste peintre.

## UNE PAUSE sportive !



**Forte du succès d'une expérimentation à l'automne 2021**, la commune a décidé de reconduire son partenariat avec la Ruche Basket, pour animer la pause méridienne de l'école élémentaire Jean Ferrat. Depuis le mois de mai, l'association propose aux enfants du CP au CM2, deux fois par semaine, entre 12h et 13h20, une initiation à de multiples disciplines sportives : ultimate frisbee, tchoukball, kinball... et bien sûr, basket.

Sans inscription préalable, et totalement gratuites, ces activités sont organisées sur le terrain multisports près de l'école, et encadrées par Nathan PIET, animateur au sein de La Ruche. Titulaire d'une licence STAPS, il est en cours de validation d'un BP JEPS Sports Collectifs IRS.

Le dispositif devrait être prolongé pour l'année scolaire 2022/2023, selon des modalités qui restent à arrêter par le Conseil Municipal.

# DISPOSITIF « Contrat chantiers jeunes » : objectif 1<sup>er</sup> job

Vous avez entre 15 et 18 ans, et vous habitez Marsilly ? Vous souhaitez décrocher un premier « job d'été », tout en contribuant à l'amélioration de votre cadre de vie ?

Inscrivez-vous à la **5<sup>e</sup> édition** du dispositif « **Contrat chantiers jeunes** » ! En échange de 30 heures consacrées à l'embellissement des équipements de la commune, celle-ci vous **offre 270 €** pour la réalisation de l'un des projets personnels suivants : inscription dans une auto-école, acquisition d'équipement nécessaire à la poursuite des études, réalisation d'une formation qualifiante permettant de décrocher un premier emploi (BAFA...), ou inscription dans une structure sportive, culturelle ou de loisirs.



Le chantier de cet été, qui aura lieu du 8 au 19 août, sera axé sur la réfection des peintures des locaux mis à disposition de l'Association Familles Rurales, pour l'accueil collectif de mineurs.

**Le dossier d'inscription est à télécharger sur [www.marsilly.fr](http://www.marsilly.fr), ou à retirer auprès de l'AFR (rue du Temple) avant le 1<sup>er</sup> juillet 2022.** Attention : le nombre de places est limité à 10.

**Renseignements en mairie** (05 46 01 30 10) ou à l'AFR (05 46 01 37 38).

## OXYGÈNE, les après-midis sportifs

La Commune s'engage pour tous les enfants qui ne peuvent pas partir en vacances !

Le dispositif Oxygène sera reconduit cet été pour les jeunes âgés de 8 à 18 ans.

Ces activités gratuites seront encadrées par nos Associations sportives locales.

Au menu : foot, basket, multisports...

Nous vous donnons rendez-vous tous les mercredis du mois d'août, de 14h à 16h au City stade (en face de l'école élémentaire Jean Ferrat).



Une collation sera offerte par la Municipalité à tous les participants.

La Maison des Clopibouts



# ASSOCIATION Familles Rurales

L'Association Familles Rurales (AFR) et sa dynamique équipe d'animation, emmenée par Guylène AUVINET, sous le patronage d'un Bureau constitué de parents bénévoles, accueille les enfants et les jeunes à partir de 3 ans.

Contact : 05 46 01 37 38 - afr.137@wanadoo.fr

## L'AFR, C'EST...

### L'ACCUEIL PÉRI-SCOLAIRE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi  
De 7h30 à 9h / De 16h30 à 19h



### L'ACCUEIL DE LOISIRS

Mercredis et vacances  
De 7h30 à 19h



### LE LOCAL JEUNES... POUR LES 10 ANS ET PLUS

Lundi, mardi, jeudi et vendredi,  
de 16h30 à 19h en période scolaire  
Mercredi et vacances  
de 14h à 19h + soirées et sorties



## MAIS L'AFR, C'EST ÉGALEMENT...

### Soirée théâtre

Présentée par les 7/10 ans...  
\* Amours marines  
\* Des coffres pas si forts  
\* Rêves sucrés

Vendredi 17 mai 2019  
salle G. Simenon  
20h30



### UN ATELIER THÉÂTRE

Mardi de 17h à 18h

### L'AIDE AUX DEVOIRS, UN SOUTIEN SCOLAIRE DE PROXIMITÉ

Encadrée par des bénévoles (parents d'élèves, retraités...)  
Lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 16h30 à 19h



### LA PARTICIPATION AUX « CHANTIERS JEUNES »

en collaboration avec la Municipalité





## DES SÉJOURS L'ÉTÉ

Pour les 3/6 ans, les 7/10 ans, les 11 ans et plus



## DES SORTIES ET DES PROJETS TOUTE L'ANNÉE



## L'ACCUEIL, PONCTUELLEMENT, SUR LE TEMPS SCOLAIRE

En cas de grève des personnels enseignants, ou en cas de fermeture de classe pour des raisons sanitaires, l'AFR répond présente pour accueillir les élèves des écoles Jean de La Fontaine et Jean Ferrat. Cette prise en charge s'effectue dans le cadre d'un conventionnement avec la mairie, qui finance les frais des personnels d'encadrement.

## UNE ÉQUIPE DIPLOMÉE ET DYNAMIQUE

- pour les 3-5 ans : Sophie, Jie et Julien
- pour les 6-9 ans : Lydia et Anthony
- pour les pré-ados / ados : Marion
- direction : Guylène
- comptabilité : Florence
- des stagiaires et/ou vacataires

# AUX CÔTÉS des assistantes maternelles

La Municipalité a décidé d'associer les assistantes maternelles au mini-concert qui sera proposé par l'AFR en fin d'année. Par ailleurs, des entrées au jardin pédagogique de l'Autruche de Laurette seront mises à leur disposition, à partir du mois de septembre, en mairie.



# LES VEILLÉES jeunesse

Ce dispositif initié par la Municipalité depuis 2020, vise à créer des dialogues directs entre les jeunes et les élus, dans le cadre d'une stratégie de prévention de la délinquance juvénile. Il sera réactivé cet été, avec des maraudes organisées sur le territoire communal (centre du village, lotissements, city stade, Port de la Pelle...).

En parallèle, l'Association Locale de Prévention et de Médiation Sociale (ALPMS) sera présente tout au long de l'été sur le territoire communal.

## EXTENSION du jardin partagé

Terrain d'expérimentation écologique et démocratique, favorisant les rencontres citoyennes et intergénérationnelles, cette belle initiative née du partenariat entre la commune et l'association « Le Jardin partagé de Marsilly » fête cette année ses 4 ans... et l'achèvement de son extension.

Après plusieurs semaines de travaux, le jardin avait revêtu ses plus beaux atours pour accueillir les visiteurs les 14 et 15 mai, lors des « 48h de l'agriculture urbaine » : 17 nouvelles parcelles sont venues compléter l'espace cultivable gratuitement mis à disposition des jardiniers amateurs. Outre les travaux de terrassement et de création des allées d'accès aux jardins, la commune a pris en charge l'acquisition de cabanons, et l'extension du réseau d'adduction d'eau potable. Cette opération a reçu le soutien financier de l'Etat, au titre du Plan France Relance, à hauteur de 2 525 €.



14

Marsilly actu

## TRAVAUX sur les toitures

Plusieurs bâtiments communaux sont victimes de la vétusté de leurs toitures : les tuiles, qui ont parfois l'âge de l'édifice, sont désorganisées, cassées pour certaines, ou avec un chevauchement trop étroit laissant passer l'eau, et provoquant des infiltrations. Une campagne de réfection sera donc engagée cet été : les toitures de la mairie et de la bibliothèque Simone Veil seront réhabilitées.

Les volets en bois des façades ouest et sud de la bibliothèque, très dégradés, seront également changés.

Le coût global de l'opération est estimé à 75 000 €, non déduites les aides du Conseil départemental et de l'État.

## POUR UNE CONSOMMATION énergétique raisonnée

Depuis 2014, la maîtrise des consommations énergétiques est un axe prioritaire de la Municipalité : ceci passe par l'extinction de l'éclairage public de minuit à 6h, l'optimisation du chauffage des bâtiments communaux. La conjoncture économique et internationale, placée sous le signe de l'augmentation exponentielle des coûts de l'énergie, a conduit le Maire à prendre un arrêté municipal limitant la température dans l'ensemble des infrastructures communales (bureaux, salles associatives, écoles, locaux sportifs). Parallèlement, des travaux visant à piloter les chauffages électriques de certains bâtiments via des thermostats connectés ont été réalisés dans les vestiaires du football, du rugby, et à la salle Simenon.

## CAP SUR LA RÉNOVATION des écoles

Avec le temps, l'enduit extérieur des salles 3 et 4 de l'école Jean Ferrat fait grise mine. Les intempéries des derniers hivers, avec des épisodes pluvieux importants, ont accéléré sa dégradation. La façade devrait faire peau neuve cet été, pour un coût estimé à 25 000 €.



Au cours des vacances de Pâques, le système de gestion technique du chauffage de l'école maternelle a été entièrement changé, afin de remplacer un dispositif vieillissant qui n'était plus maintenu par le fournisseur de l'époque.

La Municipalité a, par ailleurs, décidé de lancer une opération globale de rénovation générale des écoles maternelle Jean de La Fontaine et élémentaire Jean Ferrat : chauffage, toitures, électricité, changement de menuiseries, réfection des peintures et revêtement de sols... Ce projet ambitieux n'en est qu'à ses balbutiements, puisque le titulaire du marché de maîtrise d'oeuvre vient d'être désigné. Les travaux devraient débuter courant 2023.

# LES CONVOIS EXCEPTIONNELS ne traverseront plus le bourg

La rampe d'évitement du centre-bourg par les convois exceptionnels est achevée depuis plusieurs semaines. Un projet rondement mené, sous maîtrise d'ouvrage communale, puisqu'il aura fallu moins d'une année entre les premières esquisses et l'ouverture à la circulation des convois.

Les transporteurs de « colis lourds », dont la hauteur ne permettait pas de passer sous l'autopont de la route départementale, doivent désormais emprunter cette voie de contournement, contre paiement d'un droit de passage unitaire de 400€. Celui-ci vaudra ainsi contribution à la création de l'ouvrage, mais également aux frais d'entretien futurs.

Un soulagement pour les riverains des rues du Château d'Eau et de la Rochelle, qui n'auront plus à subir les désagréments du passage d'une trentaine de convois chaque année.

## COMBIEN ÇA COÛTE



## REQUALIFICATION de la rue de l'Église



Le Conseil départemental a présenté, il y a quelques semaines, une première esquisse d'aménagement de la route départementale n°106, rue de l'Église. Celle-ci reprend les principes d'aménagement de la rue des Ecoles, réalisée en 2018.

Les techniciens du département ont exclu la mise en sens unique de cette rue. Ils devront composer avec l'étroitesse de la chaussée, bordée d'habitations, la nécessité d'établir un cheminement piéton conforme aux largeurs réglementaires, et celle de proposer des stationnements. Le tronçon nord, entre la rue de la Raclette et la rue de l'Ancienne poste, sera ainsi le plus délicat à traiter.

La période 2022-2023 sera consacrée aux études et à la consultation des entreprises, pour un démarrage des travaux au second semestre 2024 (sous réserve d'arbitrage budgétaire par le Conseil départemental).

Une réunion publique sera programmée à l'automne, afin de présenter l'avant-projet aux habitants. Afin de préserver les infrastructures qui seront nouvellement créées, et éviter de les détériorer par des saignées, les riverains sont d'ores et déjà invités à réfléchir et à programmer leurs travaux d'enfouissement de réseaux nécessaires à d'éventuelles divisions foncières avant le démarrage de la requalification de la rue de l'Église.

## MISE EN CONFORMITÉ des cheminements d'accès à la mairie

Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda d'Accessibilité programmée avait révélé que les cheminements extérieurs menant à la mairie n'étaient pas conformes aux normes « handicap » : les chemins en calcaire ne sont pas adaptés aux déplacements des personnes à mobilité réduite, et le revêtement de la chaussée menant de la rue des Ecoles à la mairie est extrêmement détérioré.

Indispensables, les travaux de mise en conformité débuteront fin août et devraient se poursuivre jusqu'à début octobre... sous réserve d'aléas météorologiques en retardant l'achèvement.

Afin de limiter les difficultés d'accès à la mairie, le chantier sera organisé selon deux phases ; l'inaccessibilité par l'allée principale devrait être réduite à une semaine. Nous comptons sur votre compréhension face à ce désagrément ponctuel...



## Ils arrivent ...

Avec les beaux jours revient l'envie de flâner, et de profiter du soleil, notamment sur le chemin littoral. Vous êtes nombreux à nous réclamer l'installation de bancs dans le village... Nous ne pouvons répondre à toutes les demandes, et il s'agit de choisir les localisations les plus judicieuses, sur les lieux de passage, et les zones du village les plus fréquentées.

En attendant que la réflexion aboutisse concernant l'implantation dans le bourg, vous trouverez sur votre parcours, en bord de côte, quatre nouveaux bancs, entièrement fabriqués en régie, qui invitent à la détente et à la contemplation.





# 🎵 Vie culturelle et communication

## A vos agendas !

16

Marsilly actu

### 18 JUIN - 17h

Concert Vibr'accord, en l'Église Saint-Pierre de Marsilly

### 18 JUIN - 14h30 À 16h30

Concert de l'École de Musique, Jardin de la salle Simenon

### 18 JUIN - 18h

Fête de la musique, Place des Carrelets

### 25 ET 26 JUIN

Mars(c)illy de France

### 1<sup>ER</sup> JUILLET

Fête des écoles, organisée par l'APEM

### 13 JUILLET

Soirée « citoyenne » feu d'artifice et concert

### 23 JUILLET - 19h

Festival Ondes classiques, concert en l'Église Saint-Pierre de Marsilly

### 25 AOÛT - 21h30

Ciné plein air

### 3 SEPTEMBRE

Forum des Associations



## CONVENTION pour la gestion de la bibliothèque

Service municipal de lecture publique, la gestion de la bibliothèque communale est confiée, depuis 1984, à une équipe de bénévoles, regroupés en association sous le nom « Les Amis du Livre ». Soucieuse d'officialiser cette délégation de service, la commune a récemment signé avec elle une convention d'objectifs et de moyens, afin de déterminer les rôles, les droits et les devoirs de chacune des parties dans la gestion et l'animation de la bibliothèque.

Le succès de la bibliothèque Simone Veil ne se dément pas : grâce au flair des « Amis du Livre » pour enrichir les collections avec les derniers best-sellers, ou dénicher des titres plus confidentiels mais savoureux, ce sont près de 700 emprunteurs actifs qui la fréquentent chaque année. Accueil des écoles, animations, portage de livres à domicile... Les formules ne manquent pas pour mettre le livre à portée de main !



## MARSILLY de France

Marsilly accueillera, les 25 et 26 juin prochains, les délégations de 7 autres communes également dénommées Mars(c)illy. Cette rencontre conviviale n'avait plus été organisée en Charente-Maritime depuis 2004. Dix-huit ans plus tard, près de 250 personnes sont attendues pour cette manifestation, dont la préparation est assurée par le Comité d'Animation Marsellois, en étroite concertation avec la Municipalité.

Au menu : défilé et musique dans les rues, présentation des spécialités respectives, exposition par les associations locales, dîner et animation musicale, visites de La Rochelle et de points touristiques locaux, pique-nique champêtre...

Un budget prévisionnel de 35 000€ est consacré à cette animation ; le soutien financier de la CDA de La Rochelle et du Conseil départemental ont été sollicités.

## ET SI VOUS VOUS FAISIEZ une toile ?



La première séance de cinéma en plein air aura lieu le jeudi 25 août. La Municipalité avait décidé de déprogrammer cette animation l'été dernier, en raison du contexte sanitaire.

A l'affiche « Little Miss Sunshine » : suivez les tribulations de l'excentrique famille Hoover.

Rendez-vous sur l'espace vert situé entre l'école élémentaire Jean Ferrat et la rue du Temple, à partir de 21h30 (accès gratuit).

## NOS CLUBS **quinquagénaires**

**SAMEDI 11 JUIN**  
Gymnase Robert Chansigaud

# 50 ans

La Ruche Basket Marsilly

Au programme : 9h - Olympiades,  
14h - Démonstration Basket fauteuil & Volley Assis,  
20h - Repas/Concert

**Informations & Inscriptions**

Tarifs repas du soir :  
-15ans = 10€  
+15ans = 18€

Contact :  
basketmarsilly@gmail.com  
06 03 99 95 76

**La Ruche Basket et le Marsilly Rugby Club fêtent cette année leurs 50 ans.**

Le MRC a ouvert les festivités le 26 mai, la Ruche jouera les prolongations le samedi 11 juin.

Renseignements auprès des clubs, et sur leurs pages Facebook respectives : <https://www.facebook.com/marsillyrugbyclub/> et <https://www.facebook.com/La-Ruche-Basket-Marsilly-757248104338708/>



## RAID **des bords de mer**

Pendant cinq jours, Milo, Max et Maxence ont représenté Marsilly lors de la 21<sup>e</sup> édition du Raid des Bords de Mer. Ils ont enchaîné les épreuves sportives (kayak, course à pied, escalade, tir à l'arc) sur différents plateaux sportifs, de la Rochelle à Chatelaillon-plage.

Ils sont arrivés en 7<sup>e</sup> position sur 12 participants seniors. Félicitations à eux pour ce classement, leur enthousiasme, leur bonne humeur communicative et leur esprit d'équipe !



## DES INFRASTRUCTURES **SAINES pour nos sportifs**

L'an passé, la Municipalité s'est consacrée aux terrains sportifs, dont l'entretien avait été délaissé pendant de nombreuses années. Un grand nombre d'actions ont été menées depuis le début du mandat : réfection complète du terrain d'honneur de rugby, entretien en profondeur du terrain de football, aménagement des club-houses, campagnes d'arrosage...

Au début du printemps, c'est le futur terrain d'entraînement mutualisé qui a bénéficié d'un « coup de jeune » : aération de la terre, fertilisation, semailles, installation d'un système d'arrosage ... ont été réalisés en régie et avec le concours d'un agriculteur marseillois. L'entretien annuel des deux terrains d'honneur a été confié à l'entreprise Guy Limoges.

Du ballon à la boule en bois, il n'y a qu'un pas... Les adhérents de la « Ruche bouliste » bénéficient désormais de trois pistes flambant neuves. Les bénévoles de l'association donneront également de leur personne en rafraichissant la peinture de leur cabanon.





## LES BONS GESTES pour sauver des vies



4 défibrillateurs



Salle Simenon



Écoles



Mairie



Plaine des sports



Pour porter secours efficacement, il est nécessaire d'adopter les bons réflexes.

18

Marsilly actu

C'est dans cette perspective que la commune a organisé aux vacances d'avril trois sessions de formation « premiers secours civiques de niveau 1 ». Proposées avec le concours de la Croix-Rouge, elles ont mobilisés des membres d'associations (sportives notamment), du conseil municipal et du conseil de village. Et, parce que ces gestes s'apprennent tôt, un groupe d'enfants de 6 à 10 ans inscrits à l'accueil collectifs de mineurs a été associé à cette formation.

Parallèlement, quatre défibrillateurs nouvelle génération sont en cours de déploiement : ils seront installés en extérieur, à proximité de la mairie, de la salle Chansigaud à la plaine des sports, dans le jardin de la salle Simenon, et dans la cour de récréation pour un usage mutualisé entre les deux écoles.

## ENQUÊTE auprès des seniors

La commune a lancé auprès des Marsellois âgés de 72 ans et plus, une enquête sur leurs besoins.

Sur l'ensemble des 169 foyers qui ont été destinataires des questionnaires distribués la première quinzaine de mars, 23 % ont répondu.

Cette campagne a rencontré un écho très favorable auprès des répondants, qui, majoritairement, indiquent ne pas avoir de besoins particuliers, du moins pour le moment, si ce n'est une forte envie de lien social...

Besoins exprimés



Animations (musique, atelier de chant, séance de cinéma) :

12



Portage de repas :

3



Sorties de groupe :

12



Courses :

2



Télé-assistance :

4

Visites à domicile :

2



Autres (aide au numérique, atelier de conversation, installation de bancs) :

4



La Municipalité travaille à l'établissement d'un plan d'actions, en collaboration avec le Conseil de Village, et le Centre Communal d'Action Sociale.

## INSCRIPTION sur les listes électorales

Le premier tour des élections législatives aura lieu dimanche 12 juin ; en cas de second tour, celui-ci se tiendra le dimanche suivant.

Pensez à vérifier que vous êtes bien inscrit sur la liste électorale de la commune : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

# ENSEMBLE, limitons nos déchets

Que l'on se place sous l'angle environnemental, législatif, sociétal ou économique, le constat est le même : **il est impératif de réduire nos déchets**. Un dossier dont s'est saisie la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, détentrice de cette compétence, pour élaborer **une stratégie de réduction des déchets**, et se fixer des objectifs ambitieux à l'échelle **2030**.



C'est dans ce cadre que les élus marseillois ont organisé, les **4 mars et 8 avril, deux opérations de distribution gratuite de composteurs**. Soixante-dix composteurs ont ainsi été remis aux habitants.

Le compost est un « engrais » naturel, parfaitement assimilable par les sols. C'est aussi, et surtout, le moyen de réduire le volume de déchets à collecter. Un geste citoyen, qui rend service à la planète... et à votre porte-monnaie, puisque la CDA étudie la mise en place d'une tarification incitative.

**Si vous souhaitez être doté d'un composteur lors d'une prochaine campagne de distribution, n'hésitez pas à vous inscrire en mairie (mairie@marsilly.fr). Vous pouvez également vous adresser directement à la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.**

## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : kézako ?

Couverte par un plan de prévention des risques naturels (submersion marine principalement), la commune est dotée depuis plusieurs années d'un plan communal de sauvegarde. Ce document a pour objet la planification et l'organisation des actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.



Une fois par mandat municipal, la coordination des acteurs et le dispositif opérationnel de la commune sont testés, dans le cadre d'exercices « grandeur nature » pilotés par la Préfecture et la CDA.

# LUTTE contre le frelon asiatique

Depuis plusieurs années, la commune contribue à la lutte contre ce fléau, en participant à hauteur de 60 € aux frais de destruction d'un nid de frelons chez les particuliers. En complément, elle a distribué gratuitement une cinquantaine de pièges, début avril... Une initiative tombant à point nommée, puisque la mairie a été dévalisée en quelques jours seulement !

## BESOIN D'UN COUP DE POUCE pour vos démarches numériques ?

Demande de pièce d'identité ou de carte grise, renouvellement de permis de conduire, transmission dématérialisée de documents à la Caisse primaire d'assurance maladie... Titulaire de l'habilitation « Aidants connect », Ludivine GANGUILLIN, vous accompagne dans toutes vos démarches administratives en ligne.

**Sur rendez-vous**, en mairie (05 46 01 30 10) ou à l'agence postale communale (05 46 01 95 04).

A  
SAVOIR

## LES BONS RÉFLEXES

### de la construction

**Vous voulez conduire l'esprit serein votre projet urbanistique, et vous prémunir de tout recours contentieux ? On vous livre quelques astuces :**

- vérifiez la conformité de votre projet avec les prescriptions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, avant de le déposer en mairie,
- concertez-vous avec vos voisins immédiats, en cas de doute sur l'acceptabilité de votre projet,
- déposez une demande d'autorisation avant tout commencement d'exécution,
- effectuez des travaux conformes à l'autorisation qui vous a été délivrée.

L'instruction sera réalisée par le service « Urbanisme réglementaire » de la CDA de La Rochelle. Les agents instructeurs sont à votre disposition pour toute question relative à votre projet, et à sa compatibilité avec le PLUi.

Une fois l'autorisation délivrée, les travaux doivent être conformes à celle-ci en tous points. A défaut, la commune mandatera l'agent de police municipale assermenté, ou le service de contrôle de la CDA, qui dressera un procès-verbal et transmettra au Procureur de la République.

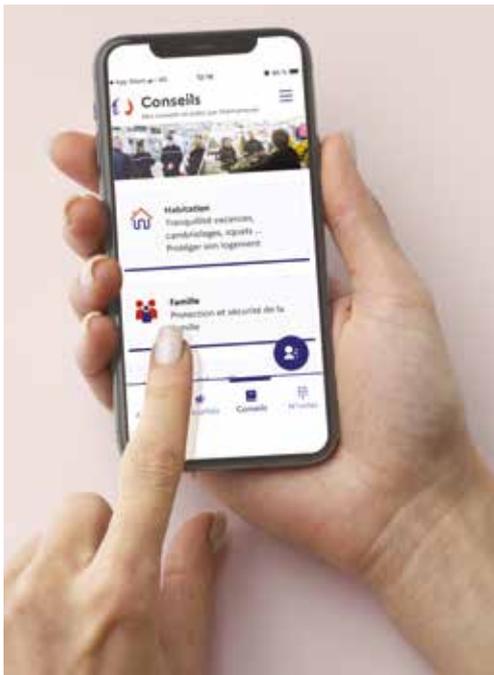
Renseignements en mairie les lundis, mardis et jeudis de 13h30 à 17h, et les mercredis et vendredis de 9h à 12h.

# MA SÉCURITÉ : l'application mobile qui vous protège

La gendarmerie et la police nationale se dotent d'un nouvel outil, **l'application mobile Ma Sécurité**. Celle-ci permet, notamment :

- **d'alerter plus rapidement** les forces de sécurité de proximité ;
- **d'accéder à un tchat 24h/24** avec des policiers et gendarmes, ainsi qu'à des services de pré-plainte et de signalement en ligne, mais également d'écoute et d'accompagnement aux victimes ;
- **de bénéficier d'informations en temps réel** (opérations en cours, accidents de la route, alertes), par des notifications sur le téléphone.

Simple à utiliser, s'adressant au grand public, cette application est téléchargeable gratuitement sur Google Store et Apple Store.



## MANIFESTATIONS patriotiques

- 8 mai
- 11 novembre

Les enfants de l'école Jean Ferrat s'associent chaque année aux commémorations, en participant à la collecte du Bleuet de France.

# DES OUTILS pour bien vivre ensemble

**Garantir un cadre de vie sûr aux Marseillois, et lutter contre les incivilités et la petite délinquance, est l'une des priorités de la Municipalité.** Cette volonté se traduit par la mise en œuvre d'un partenariat appuyé avec les forces judiciaire et de sécurité.

Courant mars, Monsieur le Maire a ainsi signé un protocole avec le Préfet et le Procureur de la République, permettant d'instituer les procédures de rappel à l'ordre et de transaction municipale. Explication de texte...

### Rappel à l'ordre

Le maire peut procéder, verbalement, à l'endroit de l'auteur d'un trouble, au rappel des dispositions qui s'imposent, en le convoquant en mairie

**Qui ?** Auteur de troubles, majeur ou mineur

**Quoi ?** Atteinte au bon ordre, à la sécurité ou à la salubrité pub-

liques, ne pouvant être qualifiée de crime ou délit, et ne faisant l'objet ni d'une plainte, ni d'une enquête judiciaire en cours

**Comment ?** Rappel à l'ordre au cours d'un entretien officiel présidé par le Maire, en présence des parents si l'auteur est mineur.

### Transaction municipale

Elle permet de proposer à un contrevenant une transaction, pour réparer le préjudice causé à un bien communal.

**Qui ?** Auteur majeur

**Quoi ?** Faits contraventionnels que les agents de police municipale sont habilités à constater par PV

**Comment ?** Signature d'une convention avec l'auteur, homologuée par le Procureur de la République, pour fixer les modalités de réparation du préjudice (pécuniaires, travail non rémunéré au profit de la commune...)

Parallèlement, la police municipale s'équipe : après l'acquisition, il y a quelques mois, d'un véhicule sérigraphié, le service sera doté prochainement d'une caméra-piéton, de moyens de transmission, et d'un dispositif permettant la verbalisation électronique en cas d'infraction. ...

La commune est également intégrée au dispositif « Présents pour les élus » déployé par la Gendarmerie : partenariats de sécurité (convention de coordination avec la police municipale) consultation des élus sur la qualité du service rendu, outils numériques d'informations réciproques, actions en milieu scolaire...

## RECENSEMENT citoyen

**Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser.** Une fois son recensement citoyen (parfois appelé par erreur recensement militaire) effectué, il reçoit une attestation de recensement, qu'il devra présenter lors de certaines démarches (par exemple, pour son inscription au bac avant 18 ans). Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté.

Renseignements en mairie : 05 46 01 30 10.



### Ouverture accueil Mairie

Lundi, mardi, jeudi	9h-17h30
Vendredi	9h-17h
Mercredi	9h-12h30 - 14h-17h30

### Accueil permanence urbanisme

Lundi, mardi	13h30-17h
Mercredi, vendredi	9h-12h
Jeudi	9h-12h - 13h30-17h



## MAIRIE DE MARSILLY

5 bis rue des Écoles  
17137 MARSILLY  
Tél : 05 46 01 30 10  
Mail : mairie@marsilly.fr

Votre mairie vous propose



L'APPLI QUI VOUS CHANGE LA VIE !

((( Suivez l'actualité de la commune )))



GRATUITE | SANS INSCRIPTION | SANS PUBLICITÉ

TÉLÉCHARGEZ L'APPLI !





[www.illiwap.com](http://www.illiwap.com)

Commerçants  
Indépendants  
Entreprises  
Artisans,

Montrez-vous

*ici!*




 CONSEIL & CRÉATION | ÉDITION & MOBILIER URBAIN  
COMMUNICATION DIGITALE | IMPRIMERIE | RÉGIE PUBLICITAIRE  
Séjour social  
 86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU (Futuroscope)  
 33 av. des Temps Modernes  
 05 49 01 44 11 - [info@edipublic.com](mailto:info@edipublic.com)  
 Agences : Poitiers - La Rochelle - Bordeaux - Nantes - Lorient - Mâcon  
[www.edipublic.com](http://www.edipublic.com)



# Expression politique



1.165.000 €, soit 52% de notre fonds de roulement (2.226.465 € – environ une année de recettes de fonctionnement) sont immobilisés dans les réserves de la commune depuis 2014.

Ces fonds proviennent de recettes encaissées suite à clôture de l'opération de la ZAC de la Motte Brulée et de la dissolution du SIVU du Golf de la Prée, consécutive à sa vente. Ces montants sont depuis lors inutilisés. L'inflation de 11,3% sur la période les a, de fait, fait dépérir dans les mêmes proportions. C'est un choix.

Rien de bien nouveau puisqu'à chaque budget, nous constatons la même inertie. Le report d'année en année de nombreux projets : église, mur du cimetière, terrain de rugby – partiellement effectué mais sans arrosage automatisé donc à refaire – parvis de la mairie, etc... Des restes à réaliser voulant donner l'apparence d'une intense activité mais qui témoignent en fait d'une vraie difficulté à mettre en action les finances de la commune.

Notre insistance sur ces questions serait-elle à l'origine de la soudaine annonce de la réfection du groupe scolaire pour un montant de 750.000 € ? Intéressant mais d'où sort cette idée, jamais discutée en commission, quelle est l'échéance, où sont les plans, les devis, le planning compatible avec le calendrier scolaire ? Des projets en ce sens avaient été élaborés il y a longtemps par des équipes précédentes. La commission en a-t-elle eu connaissance ? Pas le moins du monde.

Par ailleurs l'équipe municipale a rejeté en bloc, malgré nos capacités, notre idée d'étudier la baisse exceptionnelle en 2022 des taxes foncières, pour compenser partiellement les hausses substantielles auxquelles nous sommes tous confrontés.

Prenez soin de vous et n'hésitez pas à contacter notre groupe pour toute idée, commentaire ou suggestion.

Philippe Chanabaud 06 33 44 17 09

Suivez-nous sur [facebook.com/Marsilly2020](https://facebook.com/Marsilly2020)

22

Marsilly actu



## AILPE

- Compresseurs industriels BOGE -
- Traitement Air Comprimé -
- Réseaux inox -

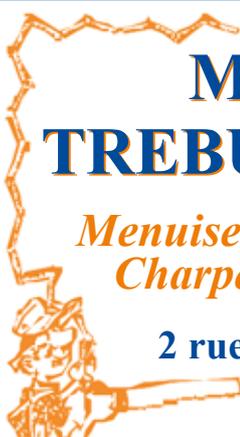


14 Rue des Entreprises  
ZAC DES BEAUVOIRS  
17137 MARSILLY  
05 46 50 20 20  
[www.ailpe-sarl.com](http://www.ailpe-sarl.com)

## Menuiserie TREBUCHET SARL

*Menuiserie Bois - Alu - PVC  
Charpente - Agencement*

2 rue du Palais - MARSILLY  
**05 46 67 29 32**



## SARL FOUGEROUX

05 46 37 41 62



**MAÇONNERIE - COUVERTURE**  
Caveaux - Monuments Funéraires  
Tel. 05 46 37 41 62

**MAÇONNERIE**  
Neuf et  
Rénovation  
Toiture  
Dallage  
Clôture

**TRAVAUX DE  
CIMETIÈRE**  
Caveaux  
Monuments  
Funéraires

21 rue du Four à Chaux - 17137 NIEUL-SUR-MER  
[www.maconnerie-marbrerie-17.com](http://www.maconnerie-marbrerie-17.com)

# PHARMACIE MARSILLY

UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

## LA SANTÉ AU NATUREL

- Aromathérapie
- Phytothérapie
- Gemmothérapie
- Plantes en vrac



MATERIEL MEDICAL  
& ORTHOPEDIQUE

Conseils  
Vente  
Location

LIVRAISON ET  
INSTALLATION  
GRATUITE À DOMICILE

4, rue de la Rochelle 17137 MARSILLY  
TÉL. 05 46 01 38 96 • www.pharmaciemarsilly.mesoigner.fr

# AUDITION DU MOULIN



**BILAN AUDITIF\*,  
DEVIS ET ESSAI 1 mois  
d'aides auditives\*\* toutes  
marques gratuits et  
sans engagement.**

«OFFRES 100% Santé : 0€ RESTE A CHARGE»,  
TIERS PAYANT sécurités sociales et mutuelles



Du mardi au vendredi  
RDV possible hors plage horaire  
10h - 12h / 14h00 - 18h00

**05 46 07 37 87**

C.C. du Moulin à NIEUL SUR MER  
(à côté de l'agence Orpi)

\*test à but non médical  
\*\*sur prescription médicale

# SARL TURCOT père et fils

## MAÇONNERIE

Neuf - Rénovation - Couverture - Carrelage

Tous travaux de terrassement,  
démolition, tout à l'égout,  
piscine, recyclage matériaux.



Pompage  
de  
béton

**06 11 78 66 88 - 05 46 01 24 77**

5 impasse du marais 17137 ESNANDES  
www.maconnerie-larochelle.fr - sarl.turcot@orange.fr



# BOUCARD HORTICULTURE



*Producteur depuis 1964  
de génération en génération*

Entre le 62 et 64  
Avenue du clavier  
17140 LAGORD

**05 46 67 65 99**



**ACHETER, VENDRE,  
LOUER OU FAIRE GÉRER...**

**Orpi**

Des femmes et des hommes  
pour votre bien



## **AGENCE DU MOULIN**

*Je peux compter sur les spécialistes du Nord de La Rochelle depuis plus de 22 ans*

**CENTRE COMMERCIAL DU MOULIN - 17137 NIEUL-SUR-MER**

**05 46 41 14 33 - [www.orpi/agencedumoulin](http://www.orpi/agencedumoulin)**



**POMPES  
FUNÈBRES  
PUBLIQUES**

La Rochelle - Nieul sur Mer - Île de Ré

### **NOS CONSEILLERS AU SERVICE DES FAMILLES VOUS ACCOMPAGNENT POUR**

- organisation d'obsèques
- prévoyance funéraire
- travaux pour inhumation
- articles funéraires
- accès chambres funéraires

### **NOUVEAU SERVICE :**

### **LA MARBRERIE FUNÉRAIRE**

Il n'est pas toujours facile de choisir une pierre du souvenir après la perte d'un être cher.

**VOUS POUVEZ FAIRE CONFIANCE À NOS PROFESSIONNELS**  
pour vous accompagner dans le choix de l'ornement idéal.



## **POMPES FUNÈBRES PUBLIQUES**

**7J/7 - 24H/24**

**LA ROCHELLE**

**05 46 51 51 56**

Hab 19-17-0100

**NIEUL S/MER**

**05 46 51 11 09**

Hab 20-17-0133

**ST MARTIN DE RÉ**

**05 46 51 11 98**

Hab 20-17-0138